047-200068922-20230327-262023-BF

Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres du conseil : 46

En exercice: 46

Présents à la réunion (à l'ouverture): 39

Pouvoirs de vote : 5

Quorum: 24

Date convocation: 21/03/2023

Date d'affichage: 21/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°27-2023 - Finances Budget Principal M57 - Affectation des résultats 2022 Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 30/03/2023

Publication: 30/03/2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					T
	LARRIEU Catherine	X					Г
	LE MOINE Éric						Х
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					Г
	BIDET Valérie	S. Comme		X	Pouvoir à LARRIEU Catherine		T
	MELON Christophe	X					T
	BEUTON Michèle	- X		X	Pouvoir à GIRARDI Christian		1
	JACOB Joël	X					T
	LEVEUR Brigitte	X					T
	PEDURAND Michel	X					T
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					T
BAZENS	CASTELL Francis	X					T
BOURRAN	PILONI Béatrice					X	1
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					Τ
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine			X	Pouvoir à ROSSATO Stéphane		T
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X		Т			
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X		Т	Départ à 19h30 -Après délib. 42-2023		
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X			Départ à 19h30 -Après délib. 42-2023		
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X		Т			T
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	Х					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X			Départ à 19h -Après délib. 19-2023		
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAI	S SEIGNOURET Jacqueline	Х					
NICOLE	COLLADO François	Х					1
E 12-20-2-1-1	LARROY Jacques			X	Pouvoir à LIENARD Pascale		\forall

AR Prefecture

047-200068922-20230327-262023-BF

Reçu le 30/03/2023

	GENTILLET -Pierre	X					
PORT-STE-MARIE	ARCAS Elisabeth			X	Pouvoir à GENTILLET Jean Pierre		
	LIENARD Pascale	X					
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X					
	RUGGERI Aldo	X					
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X					
RAZIMET	TEULLET Daniel	X					
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X					
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X					
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X					
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	Х					
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X					
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		х		Suppléé par FONTANILLE Pierre		
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X					
Soit, pour cette séance :		3	9	5		1	1

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie Buger

Délibération n°27-2023 – Finances Budget Principal M57 - Affectation des résultats 2022 Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 30/03/2023 Publication : 30/03/2023

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal M57 de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

> un excédent de fonctionnement de : 785 370.77 un excédent reporté de : 1 390 470.67 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 2 175 841.44

un déficit d'investissement de : un déficit des restes à réaliser de : Soit un besoin de financement de :

181 095.02 913 864.00

1 094 959.02

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré

42 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget principal de la Communauté de Communes comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31 12.2022 : Excédent 2 175 841.44

Affectation complémentaire en réserve (1068): 1 094 959.02

- Résultat reporté en fonctionnement (002): 1 080 882.42

Résultat d'investissement reporté (001) déficit 181 095.02

Pour copie certifiée conforme,

Le Président, Michel MASSI La secrétaire de séance, Nathalie Buger

2/2